



Certificat d'accompagnement aux troubles du comportement alimentaire (CA-TCA)



Date : **Un Vendredi / Samedi par mois**

15 & 16 octobre 2021

5 & 6 novembre 2021

3 & 4 décembre 2021

14 & 15 janvier 2022

11 & 12 février 2022

11 & 12 mars 2022

8 & 9 avril 2022

6 & 7 mai 2022

10 & 11 juin 2022

1 & 2 juillet 2022

9 & 10 septembre 2022

Durée : **22 jours soit 154 h**

Horaires : **9h00-13h 14h30-17h30**

Présentation

Les Troubles des Comportements Alimentaires ont un impact important sur la santé physique et psychologique des personnes qui en souffrent. Ces troubles multifactoriels sont très complexes à appréhender et comprendre. Ils touchent 600 000 personnes en France et entraînent des conséquences physiques (Katzman, 2005; Melher, 2011) ainsi que psychologiques (Fragkos & Frangos, 2013 ; Swinbourne et al., 2012). Ils présentent des comorbidités (symptômes anxieux et dépressifs) et des traumatismes (violences physiques et/ou sexuelles). Les TCA présentent le taux de mortalité le plus important, en raison d'un grand nombre de suicides (Arcelus, Mitchell, Wales & Nielsen, 2011). En France 15% de la population touchée par l'obésité et derrière celle-ci de nombreuses.eux patient.e.s présentent une hyperphagie sans savoir qu'elles/ils ont un TCA. Une prise en charge pluridisciplinaire est nécessaire puisqu'autant de dimensions de la personne sont touchées. A la demande de personnel.le.s hospitaliers, de diététiciennes, de paramédicaux ayant besoin d'outil pour accompagner ce profil de patient qu'Endat-tca répond à ce besoin en mettant en place ce Certificat d'Accompagnement aux Troubles du Comportement Alimentaire.

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun - 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

Programme de la formation

Octobre 2021 Accueil, pédagogie et spécificité d'Endat-tca (Hermance & Manuel)

Accueil, constitution du groupe, besoins et attentes des participant.e.s,
Le processus d'apprentissage chez l'adulte, développement des compétences
Apprendre, pédagogie andragogie, Différente pédagogie, Évaluation
Les spécificités de l'approche d'Endat-tca, philosophie et postulat : l'approche co construite,
participative, centrée sur la.e patient.e et en pluridisciplinarité, ETP
Modalité : du travail personnel, d'évaluation de la formation, de la soutenance de fin de cycle

Novembre 2021 Les bases des TCA (Marina / Louise)

Les différents TCA selon le DSM 5 et CIM 10
Diagnostic différentiel
Modèles théoriques et prise en charge associée pour comprendre les TCA
Traits de personnalité associés et facteurs cognitifs
Comorbidités, conséquences physiques et psychologiques
Savoir repérer une personne présentant un TCA
L'apport de l'approche pluridisciplinaire
Recommandations des soins (Haute Autorité de Santé)

Décembre 2021 les TCA, alimentation et nutrition (Zoé)

Les différentes fonctions de l'acte alimentaire
La composition corporelle, le métabolisme basal et la dépense énergétique journalière
Les habitudes culturelles, familiales, personnelles et les règles alimentaires acquises
La régulation physiologique du comportement alimentaire
Les différentes dérégulations du comportement alimentaire
Les symptômes TCA et les différents axes de la prise en charge diététique / nutritionnelle

Janvier 2022 TCA et douleur chronique (Jeffrey), TCA & Psychocorporel (Hermance)

Revue des connaissances actuelles sur la douleur
Explication des bases neuro-physiologiques de la douleur
Identifier les causes somatiques et psycho-sociales de la douleur et de son maintien.
Nommer la douleur et évoquer un début de prise en charge.
Travail de réflexion sur des cas cliniques et mise en situation de plaintes pour douleur chronique
Comment accompagner la douleur chronique chez les patientes anorexiques ?
Travail sur le schéma corporel et l'image inconsciente du corps
Travail sur la sensation corporelle, la proprioception
Travail sur le corps et la relation, le corps comme médiateur dans la relation
Travail sur la relation thérapeutique et le corps du soignant dans la relation

Février 2022 les TCA, alimentation et nutrition (Cécile)

Progression dans la prise en charge,
La restriction cognitive (RC)
Les facteurs de maintien de la RC
En pratique : outils de prise en charge de la RC
TCA et diabète

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun – 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

Mars 2022 TCA et chirurgie bariatrique ? (Louise / Juliette)

TCA et chirurgie bariatrique

Connaissance des différentes chirurgies bariatriques

Recommandation de la HAS (Haute autorité de Santé)

Savoir accompagner un.e patient.e en pré et post opératoire

TCA et méthodes de reconnexion à son corps et à ses sensations

Dégustation pleine conscience d'un aliment neutre

Dégustation pleine conscience d'un aliment tabou

Exercice de relaxation centrée sur les émotions et la respiration

Avril 2022 TCA et Trauma (Lydie)

La psycho traumatologie

Le traumatisme L'ESPT

La mémoire amnésique

Le mécanisme de dissociation

Les comorbidités en TCA (Compulsion alimentaire : craving, boulimie)

Les facteurs de risque

Les traits de personnalité DSMV

L'accompagnement et la prise en charge thérapeutique

La prévention des compensations psychiques des patients

Les spécificités des agressions sexuelles

Les différentes formes de violence

La négligence et maltraitance infantiles (privation et punition en rapport avec la nourriture)

Les différents TCA

Le lien entre traumatisme et TCA /obésité

Les stratégies d'anesthésie alimentaire

Les vignettes et cas cliniques

Mai 2022 TCA, la prise en charge médicale (Emmanuelle)

Prise en charge médicale et conséquence de l'anorexie, boulimie et hyperphagie

Intervention médicale sur l'anorexie, la boulimie et les troubles associés

Poids de la parole du médecin, arrêt des injonctions médicales

Syndrome métabolique et comorbidités

Juin 2022 Les TCA vues par les patientes expertes (Jennifer / Bernadette)

Impact du TCA sur les patients

Une prise en charge pluridisciplinaire

Alliance thérapeutique : attitudes facilitantes ou inhibantes

Atelier sensoriel

Le besoin du patient et son accompagnement

Le dialogue exploratoire

Reconnexion au corps au travers de la méditation et le yoga centré sur la personne

Prendre soin du patient pour qu'il prenne soin de lui

Les différentes formes de faim

Chirurgie bariatrique : miracle ou mirage

Juillet 2022 Posture : attitude et outil (Manuel)

Approche, technique, outil,
1er entretien, alliance thérapeutique, drop out
L'entretien motivationnel, balance décisionnelle
Processus de changement
Résistance au changement
Fin de la prise en charge

Septembre 2022 Posture et pratique (A déterminer)

Jeux de rôle, étude de cas clinique,
Analyse de cas apportés par les stagiaires,
Travail en petit et grand groupe, restitution,

Octobre 2022 Soutenance

Soutenance ouverte au public devant une commission de professionnel.le.s.

A partir d'octobre 2022, analyse de pratique professionnelle & journées d'étude

ENDAT

Créée en 2008, ENDAT (Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire), est une association Loi 1901 reconnue d'Intérêt général qui propose un accompagnement pluridisciplinaire, multi approches à des personnes souffrant de troubles du comportement alimentaire, d'obésité et/ou de diabète.

ENDAT est une structure pilote à Paris, qui propose une réponse innovante dans son approche, par l'Education Thérapeutique du Patient (ETP). C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges, d'information, d'éducation et d'accompagnement de personnes concernées par les troubles du comportement alimentaire, le diabète, l'obésité et les maladies nutritionnelles.

Ses missions principales :

- Proposer un accompagnement personnalisé
- Entreprendre des actions de prévention
- Assurer la formation de toutes les personnes concernées
- Entreprendre de la recherche sur les prises en charge des personnes développant un TCA

FORMATRICES/ EURS

Dr Louise AVENET

Psychiatre à l'AP-HP Hôpital Louis MOURIER
Spécialité en TCA, anorexie - boulimie

Hermance BOURET

Référente de la formation
Psychologue clinicienne
Danse-thérapeute
Intervenante Endat-tca

Dr Emmanuelle CHEVALIER

Service Endocrinologie et Métabolisme, Institut E3M
Docteur en nutrition à l'AP-HP Hôpital La Pitié Salpêtrière

Zoé DESBOUIS

Diététicienne-nutritionniste,
Responsable du Body Day
Formée à l'ETP & G.R.O.S
Membre de l'ADL

Bernadette MENDUNI

Enseignante des universités
Instructrice en MBSR
Diplômée en ETP de l'UP6 Sorbonne nouvelle
Patiente experte Endat-tca

Juliette RUFIN

Service des explorations fonctionnelles
Centre spécialisé de l'obésité (CINFO)
Psychologue à l'AP-HP Hôpital Louis MOURIER
Praticienne ICV

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun - 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

Cécile SERON

Coordinatrice des soins à l' Hôpital Forcilles Fondation Cognacq Jay
Coordinatrice ETP Endat-tca
Secrétaire Générale du G.R.O.S, praticienne du G.R.O.S et formatrice
Membre de la FFAB TCA et du réseau TCA Francilien

Jennifer SEVENIER

Patisso-thérapeute
Psychopraticienne en Analyste psycho organique
Patiente experte Endat-tca
Diplômée en ETP

Marina SOLLOGOUB

Psychologue clinicienne & Psychothérapeute
Intervenante à la clinique psychiatrique 95
Formée à l'intégration des cycles de vie et à EM
Intervenante chez Endat-tca

Jeffrey TIBI

Ostéopathe D.O. en libéral et au sein de l'association Endat-tca
Diplômé en Diététique et Nutrition Clinique et Thérapeutique
à Paris VII Diderot (D.U.)
Encadrant clinique à l'Ecole d'Ostéopathie de Paris (EOP)

Lydie THIERY

Présidente et Directrice des soins d'Endat-tca
Psychologue clinicienne & Psychothérapeute
DU de victimologie & de Psychotraumatologie
Formée aux techniques psycho-corporelles

Manuel do O'GOMES

Directeur d'Endat-tca
Psychanalyste & Superviseur
Formateur au CRES PACA, CNAM, IDEA
Membre de l'EAP et de Mémoire traumatique et victimologie

OBJECTIFS

- ✓ Savoir définir un TCA
- ✓ Savoir repérer une personne présentant un TCA
- ✓ Savoir mettre en place un accompagnement d'une personne présentant un TCA
- ✓ Savoir orienter auprès d'un.e professionnel.le

MODALITES PEDAGOGIQUES

La pédagogie proposée est plurielle, intégrant des pédagogies affirmatives, interrogatives, participatives et expérientielles. Celle-ci met en exergue l'expérience partagée des participant(e)s, via des situations de travail en : petit et grand groupe, des cas pratiques, jeux de rôles, mise en situation et photo montage avec des restitutions.

Cette pédagogie conviendra aux participant.e.s qui souhaitent une pédagogie différentes des formations classiques de l'éducation nationale. Elle a pour but de développer prioritairement le savoir-faire et le savoir-être, plus que des connaissances et du savoir.

Modalités pour la soutenance

	<p>Chaque participant choisira le travail (son format, son contenu) qu'il voudra produire et présenter devant la commission. Ce travail servira à refléter le savoir et le savoir-faire qu'il aura acquis pendant cette formation. Les participants seront accompagnés par les formateurs dans la réflexion sur ce travail.</p>
<p>PUBLIC / GROUPE JUSQU'À 8 PERSONNES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les professionnel.le.s de santé, cadre de santé les paramédicaux, les personnel.le.s des métiers de la psychologie, psychothérapie, de l'accompagnement et du social. ➤ Président.e.s d'association et patient.e expert.e ou pair.e aidant.e 	<p>NATURE DE L'ACTION SELON L'ARTICLE L.6313-1 action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; action de conversion ; actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;</p>
<p>NIVEAU DE CONNAISSANCE PREALABLE</p> <p>PAS DE NIVEAU REQUIS</p>	<p>EVALUATION SOUTENANCE OCTOBRE 2022</p>
<p>LIEU Endat-tca 4A rue Vigée Lebrun 75015 Paris</p>	<p>contact@endat.org TEL : 01.43.06.66.31 www.endat.com</p>
<p style="text-align: center;">INSCRIPTION</p> <p>Pour cette formation, il vous est demandé d'envoyer un CV et de retourner signé et paraphé en original ce contrat à Endat-tca à l'attention de</p> <p style="text-align: center;">Manuel do O'GOMES</p>	<p>CONDITIONS FINANCIERES</p> <p style="text-align: center;"><u>Prix 15,11 € /heure</u> 2 326 € en individuel</p> <p>Payable par mois sur 12 mois soit par virement, soit par chèque, 1^{er} chèque pour inscription</p> <p style="text-align: center;"><u>3 490,41 € Entreprise</u></p> <p>Payable par mois sur 12 mois soit par virement, soit par chèque, 1^{er} chèque pour inscription.</p> <p style="text-align: center;"><i>Tarif partenaire et tarif solidaire (Pole emploi, RSA) 1744 euros</i></p>

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun – 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

CONTRAT DE FORMATION

Entre d'une part :	Et d'autre part:
Endat-tca association Loi 1901 reconnue d'Intérêt général	Nom
Ayant son siège social 4 rue Vigée lebrun 75015 Paris	Prénom
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11 75 49363 75 auprès du préfet de la région Ile de France (cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'Etat).	Adresse
N° SIRET : 50876398400038	Téléphone
	E-mail
Ci-après nommée « Endat-tca »	Ci-après nommé « Le stagiaire»

Il est conclu le contrat de formation ci-après:

Art 1 – Objet du contrat

Endat-tca s'engage à dispenser au Stagiaire l'action de formation suivante :

Titre :

Date(s) : **Octobre 2021 à 2022**

Durée : **22 jours soit 154 h**

Art 2 – Nom et qualification du(es) formateur(s)

Voir fiche pédagogique page 1

Art 3 Prix / Nature / Durée / Objectif(s) / Lieu / Niveau préalable de connaissances requis / Programme

Voir fiche pédagogique page 1

Art 4 - Modalités de paiement

4.1 Le Stagiaire doit faire parvenir le contrat de formation en **2 exemplaires originaux signés et datés**. Les originaux sont déposés à ENDAT ou envoyés par courrier.

4.2 Le Stagiaire peut se rétracter dans les **dix jours** suivants la signature du présent contrat, conformément à l'Article L6353-5 du code du travail, par lettre recommandée avec accusé de réception.

4.3 A l'expiration de ce délai, conformément à l'article L6353-6, soit dix jours après la signature du contrat, il sera demandé au Stagiaire le versement suivant :

- pour les actions de formation de 1 et 2 jours consécutifs : l'intégralité du prix à la commande. Cette somme sera encaissée au premier jour de la formation.

- pour les actions de formation de 2 jours et plus non consécutifs : 30% du prix à la commande, encaissés après 10 jours délai de rétractation. Ce montant sera conservé si le Stagiaire ne donne pas suite à son inscription, passé le délai de rétractation. Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation suivant l'échéancier propre au déroulé de la formation voir fiche pédagogique page 1.

4.4 Les inscriptions moins de 10 jours avant la date de début du cours donne lieu à un paiement total du prix de la formation.

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun – 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

Art 5 Interruption de la formation

5.1 En cas d'arrêt du programme de formation du fait d'Endat-tca, l'intégralité des prestations non servies sera remboursée prorata temporis.

5.2 Si le stagiaire est empêché de suivre la suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, arrêt longue maladie avec certificat médical) seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

5.3 En cas d'arrêt de la formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié suivant les modalités financières suivantes :

Les jours de formation suivis sont dûs intégralement et le stagiaire devra à titre de dommages et intérêts à Endat-tca, quatre-vingt pour cent (80%) du montant initial restant à courir.

Art 6 – Engagement du Stagiaire

Le Stagiaire s'engage à ne pas enregistrer, filmer, photographier par tous moyens ou supports durant l'action de formation.

Le Stagiaire s'engage à ne pas utiliser de reproductions, d'enregistrements, ou tout autre support mis à sa disposition par Endat-tca autrement qu'à titre privé, pour sa propre formation. Toute reproduction intégrale ou partielle des cours et tous autres documents ou supports transmis sans le consentement écrit de Endat-tca est interdit, et constitue une contrefaçon sanctionnée par les art. 425 et suivants du Code Pénal.

Art 7 – Engagement déontologique

Le Stagiaire et les différents formateurs d'Endat-tca sont tenus par les règles déontologiques en usage, en particulier par les règles de discrétion concernant les participants et les clients. En l'absence de déontologie officielle propre à la profession, ENDAT se conforme au code de la Fédération Française des Psychologues (FFP) pour les psychologues et de la Fédération Française de Psychothérapie et de Psychanalyse (FF2P) pour les psychopraticiens et autres intervenants.

Art 8 - Droit applicable et litige

Le présent contrat est régi par les lois et règlements français. En cas de difficulté sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, de plus de trois mois, à compter de la première notification concernant le différend, le litige est porté devant les juridictions françaises compétentes. Tout litige résultant de l'exécution du contrat sera porté par-devant la juridiction du lieu du siège social de Endat-tca.

Fait, en deux exemplaires originaux, à Paris, le	Cachet de Endat-tca
Signature du Stagiaire avec la mention manuscrite "lu et approuvé"	Signature de Manuel do O'GOMES, Responsable Formation

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire
4, rue Vigée Lebrun – 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31
Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org
N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de Endat en page 6 et l'accepter sans réserve.	
Date et signature du Stagiaire	
Fiche pédagogique de l'action de formation page 1 à parapher et à retourner avec le contrat	
Programme de l'action de formation page 4 à parapher et à retourner avec le contrat	

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires ou étudiant.

Chaque stagiaire ou étudiant est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par Endat.

Article 2 Conditions générales

Toute personne en stage ou en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire ou étudiant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

Article 4 Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

Article 5 Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire ou l'étudiant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Conformément à l'article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 6 Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires ou aux étudiants de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6bis Stupéfiants

Il est interdit aux stagiaires ou aux étudiants d'introduire ou de consommer des produits stupéfiants dans l'enceinte de l'établissement et ses escaliers d'accès.

Article 7 Accès à l'espace de pause

Les stagiaires ou les étudiants ont accès à tout moment à la salle de pause. L'utilisation des appareils mis à disposition (cafetière et bouilloire électrique, réfrigérateur, four à micro-onde) est sous l'entière responsabilité des stagiaires ou des étudiants.

Article 8 Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement et ses escaliers d'accès.

Article 9 Horaires - Absence et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires ou des étudiants à l'occasion de la remise du programme de stage ou de formation. Les stagiaires ou les étudiants sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes:

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires ou les étudiants doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui à en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ou les étudiants ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation.

Etablissement d'Aide aux Troubles du comportement alimentaire

4, rue Vigée Lebrun - 75015 PARIS Tél : 01 43 06 66 31

Courriel : endat@laposte.net Site Web : www.endat.org

N° SIRET : 50876398400038

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 49363 75 auprès du préfet d'Ile de France

- Lorsque les stagiaires ou les étudiants sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. Par ailleurs, les stagiaires ou les étudiants sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence. Ils recevront en fin de stage l'attestation de suivi de stage.

Article 10 Accès à l'Organisme

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ou les étudiants ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent:

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel, au stagiaires ou aux étudiants.

Article 11 Tenue et comportement

Les stagiaires ou les étudiants sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet. La publicité commerciale, la propagande politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

Les stagiaires ou les étudiants ont la possibilité d'échanger des informations sur le panneau prévu à cet effet dans l'espace pause, après demande d'affichage auprès de la direction. L'accord consenti n'engage en rien la responsabilité de l'établissement quant au contenu de l'annonce.

Article 13 Responsabilité de l'organisme

En cas de vol ou d'endommagement des biens personnels des stagiaires, l'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, vestiaires, espace de pause ...).

Article 14 Sanction

Tout manquement du stagiaire ou de l'étudiant à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction, après entretien avec l'animateur de la formation, et, au besoin, avec le responsable de l'Endat

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire ou de l'étudiant considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Le cas échéant, le stagiaire ou l'étudiant concerné peut être convoqué à une entrevue avec le directeur ou son représentant. Il pourra être accompagné du délégué de son stage.

Article 15 Représentation des stagiaires

Dans les stages ou les formations d'une durée supérieure à 400 heures, un délégué des stagiaires ou des étudiants peut être élu et, éventuellement, un délégué suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage ou de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage ou à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage ou de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Article 16 Rôle des délégués des stagiaires ou des étudiants

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages ou des formations et les conditions de vie des stagiaires ou des étudiants dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 17 Entrée en application

Le présent règlement intérieur est en application à compter du : 01/01/2017